



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

**Service Public de prévention
et de gestion des déchets**

Mise à jour novembre 2020

Sommaire

I – Compétence	3 - 7
a) Principes de la collecte	3 - 4
b) Collecte en porte à porte	4 - 5
c) Apport volontaire – Déchèteries	6 - 7
II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire	8
III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie	8 - 9
IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets	9 - 10
V – Schéma simplifié du traitement des déchets	11
VI – Conteneurisation	11
VII – Bilan des caractérisations	12
VIII – Communication	12
IX – Coûts du service et financement	13 - 14
X – Bilan et perspectives 2020	14

I – Compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes du Nogentais a pour mission d'assurer la compétence de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble des 23 communes adhérentes. 16 821 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2019) bénéficient de ce service sur une superficie de 297 km² dont la plus grande distance routière (Nord-est / Sud-ouest) dépasse 32 km.

Le traitement a été transféré au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) afin d'effectuer des économies d'échelle en groupant tous les besoins du département. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005). Les marchés en matière de traitement sont élaborés par le SDEDA pour tout le territoire auboisi. Le coût total du traitement pour les collectivités de l'Aube en 2019 s'est élevé à 10 563 000 € TTC.

La Communauté de Communes a en charge la gestion de la collecte et un marché a été conclu au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois par tranche de 2 ans (sans excéder la durée maximale de 8 années) avec la société ECO DECHETS pour le ramassage en porte à porte des déchets ménagers sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Nogentais ainsi que les déchets verts sur Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Au 1^{er} janvier 2017, un marché a été reconduit avec la société TEMACO pour la fourniture des bacs à déchets. A cette même date, la société MINERIS a été retenue pour la collecte en borne d'apport volontaire du verre et du papier.

Au 1^{er} juin 2017, la société SUEZ a été retenue pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries.

a) Principes de la collecte

Depuis 2007 à fin 2016, les déchets issus du tri individuel des habitants du bassin nogentais sont présentés en mélange dans les conteneurs prévus à cet effet. Il s'agit de mettre dans le bac à couvercle jaune les emballages en carton, briques alimentaires, papiers, journaux, magazines, enveloppes, livres, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique.

Suite à l'étude de rationalisation du service et des coûts dans le domaine des déchets, réalisée par le cabinet ENVIREC et rendue à la fin de l'année 2015, il a été décidé d'opter pour la mise en place d'un nouveau dispositif et d'inciter les administrés d'apporter les papiers en borne d'apport volontaire. L'objectif poursuivi est d'améliorer la quantité ainsi que la qualité du papier (qui n'est plus présenté en mélange avec les autres déchets), de simplifier son acheminement (le papier est acheminé au papetier sans être trié préalablement dans un centre spécifique) et d'augmenter les recettes. Au 1^{er} avril 2017, 60 bornes d'apport volontaires dédiées au papier ont été mises à disposition des nogentais. A la même date, en raison du changement important que cela implique au niveau des tonnages de sélectif, il a été décidé de procéder à un ramassage tous les 15 jours des conteneurs individuels de tri sur toutes les communes du territoire à l'exception de Nogent-sur-Seine.

Les déchets ménagers non triés sont jetés dans les conteneurs à couvercle grenat. Ils sont ensuite enfouis à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) gérée par la société SUEZ de Saint-Aubin. Cette installation a été mise en place en 1974 et son exploitation a été reconduite par arrêté préfectoral jusqu'en août 2033. Cependant, le SDEDA met en place un projet d'Unité de Valorisation Énergétique pour l'incinération des déchets ménagers dans la périphérie de Troyes. Comme pour tout le département auboisi, les déchets ménagers du territoire nogentais pourraient, à l'avenir, être acheminés à cette unité de valorisation.

Une collecte est effectuée par le prestataire de collecte ECO DECHETS auprès des habitants de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande pour les déchets végétaux provenant des espaces verts et des jardins. Un passage hebdomadaire est effectué de la 1^{ère} semaine de mars à la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Chaque foyer du territoire communautaire est doté de conteneurs à couvercle grenat et jaune en fonction du nombre de personnes y résidant (cf. chapitre Conteneurisation - page 12). Les habitants de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande disposent d'un bac à couvercle vert pour les déchets végétaux en fonction de leurs besoins.

Les bacs mis à la disposition des habitants du territoire Nogentais sont la propriété de la Communauté de Communes. Le secrétariat du service environnement-déchets procède aux commandes, aux remplacements des conteneurs, au suivi grâce à un logiciel spécialisé mais il assure aussi la gestion quotidienne du bon déroulement des collectes. Les administrés peuvent également s'adresser à lui pour obtenir les vignettes d'accès aux déchèteries.

b) Collecte en porte à porte

La collecte s'effectue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Nogentais en porte à porte pour les déchets ménagers et le tri. Les déchets verts sont également collectés de cette manière pour Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine sur 22 communes de la Communauté de Communes et dans les quartiers pavillonnaires de Nogent-sur-Seine. Deux passages hebdomadaires sont effectués au centre-ville, pour les logements collectifs et le camping de Nogent-sur-Seine. Les maisons de retraite de Pont-sur-Seine, de Traînel et de Villenauxe-la-Grande bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire également. Une collecte supplémentaire est organisée à Nogent-sur-Seine le samedi en début d'après-midi pour les déchets du marché.

Jusqu'au 31 mars 2017, la collecte des déchets issus du tri est effectuée 1 fois par semaine sur toutes les communes de l'intercommunalité. Au 1^{er} avril 2017, il a été demandé aux usagers de la Communauté de Communes du Nogentais d'apporter le papier aux colonnes d'apport volontaire installées à cet effet. Par conséquent, il a été décidé d'adapter la fréquence du service à l'abaissement du tonnage de la collecte sélective. Il a été convenu que le ramassage des déchets issus du tri n'intervienne qu'une fois tous les 15 jours sur 22 communes (en C 0,5). Seule la ville de Nogent-sur-Seine conserve une collecte sélective hebdomadaire.

La collecte des déchets verts de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande s'effectue sur la fréquence d'un passage par semaine à partir du mois de mars et jusqu'à la première quinzaine du mois de janvier.

➤ Fréquence des ramassages par commune à partir du 1^{er} avril 2017 :

Communes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Bouy-sur-Orvin			TRI (SP)		OMR	
Courceroy	TRI (SP)				OMR	
Ferreux-Quincey	OMR		TRI (SP)			
Fontaine-Macon	OMR		TRI (SP)			
Fontenay-de-Bossery	TRI (SP)				OMR	
Gumery			TRI (SP)		OMR	
La Louptière-Thénard			TRI (SP)		OMR	
Marnay-sur-Seine	TRI (SI)			OMR		
Mériot (Le)			TRI (SI)	OMR		
Montpothier			TRI (SI)	OMR		
Motte-Tilly (La)	TRI (SP)				OMR	
Nogent-sur-Seine – centre-ville		OMR + TRI		DV	OMR	
Nogent-sur-Seine (quartier du Cardinal)		OMR + TRI		DV		
Nogent-sur-Seine (logements collectifs)	OMR + TRI			DV	OMR	
Nogent-sur-Seine	OMR + TRI			DV		
Nogent-sur-Seine (marché)					OMR	OMR
Périgny-la-Rose	TRI (SI)			OMR		
Plessis-Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Pont-sur-Seine	OMR		TRI (SP)			
Pont-sur-Seine (Maison de retraite)	OMR		TRI (SP)	OMR		
Saint-Aubin			TRI (SP)		OMR	
Saint-Nicolas la Chapelle			TRI (SI)	OMR		
Saulsotte (La)			TRI (SI)	OMR		
Soligny-les-Etangs			TRI (SP)		OMR	
Traînel			TRI (SP)		OMR	
Traînel (maison de retraite)	OMR		TRI (SP)		OMR	
Villenauxe-la-Grande		OMR	TRI (SI) + DV			
Villenauxe-la-Grande maison de retraite		OMR	TRI (SI) + DV	OMR		
Villeneuve-au-Châtelot (La)	TRI (SI)			OMR		

OMR : Ordures ménagères résiduels
 TRI : déchets issus de la collecte sélective
 DV : déchets verts

(SI) : semaine impaire
 (SP) : semaine paire

Un calendrier de collecte est édité par les services de la Communauté de Communes en fin d'année pour l'année suivante. Il est distribué aux habitants des 22 communes qui bénéficient d'une collecte sélective tous les 15 jours.

c) Apport volontaire - Déchèteries

➤ Apport volontaire :

Le verre ne faisant pas partie du dispositif de collecte en porte à porte, 64 bornes d'apport volontaire ont été mises à disposition des habitants du Nogentais. 15 conteneurs à textile ainsi que des fûts pour les piles font l'objet également d'une collecte sur le même principe et sont répartis sur le territoire de la CC.

Au 1^{er} janvier 2017, le marché d'acquisition des conteneurs à déchets a été renouvelé avec la société TEMACO. Cependant contrairement aux années précédentes, dans le souci de réduire les coûts de prestation, il a été décidé de gérer en régie la livraison chez les usagers et la maintenance des conteneurs. Par conséquent, l'agent de prévention de la Communauté de Communes reprend en charge la totalité des livraisons et des réparations de bacs aux administrés.

Au 1^{er} avril 2017, il a été installé 60 colonnes d'apport volontaire destinées à collecter le papier. Ces colonnes ont été installées dans la mesure du possible à côté des colonnes à verre afin de ne pas démultiplier les points d'apport.

➤ Déchèteries :

La Communauté de Communes du Nogentais gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Pont-sur-Seine et Traînel (créées en 2005). L'accès est libre pour les habitants de la Communauté de Communes qui, pour bénéficier de ce service, doivent être titulaires d'une vignette délivrée par les services administratifs.

Par convention avec le Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM), les habitants de Chalaute-la-Grande ont accès aux déchèteries moyennant une participation financière de 11,50 € par passage et 730 €/an pour les frais d'investissement.

La fréquentation des déchèteries pour l'année 2019 s'élève à **43 906 passages** (43 569 en 2018). Dans ce chiffre, sont inclus 1 263 passages des chalautriers (1 293 en 2018).

Récapitulatif du personnel en place sur les déchèteries pour l'année 2019 :

- 1 agent titulaire à temps plein – gardien de déchèterie ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2019 ;
- 1 agent titulaire à temps plein - gardien de déchèterie ;
- 1 agent contractuel à temps plein – gardien de déchèterie ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} novembre 2019 ;
- 1 agent contractuel à temps plein à partir de juillet 2019 ;
- 1 agent contractuel à temps plein à partir de décembre 2019 ;
- 1 agent titulaire à temps plein – Agent du tri. Il intervient au niveau de la coordination de l'équipe, remplace les gardiens en période de congés et livre les conteneurs à déchets.
- 1 agent intérimaire intervenant en soutien sur des périodes de forte activité en déchèterie ou sur des remplacements d'agent en maladie.

- Les horaires d'ouverture appliqués depuis décembre 2012 restent inchangés :

DÉCHÈTERIES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU NOGENTAIS

	Nogent-sur-Seine rue Fontaine Baron	Traînel chemin des Maucourants	Pont-sur-Seine route de Villenaux
LUNDI	13h30 / 18h00	fermée	08h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
MARDI	13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	fermée
MERCREDI	13h30 / 18h00	fermée	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
JEUDI	13h30 / 18h00	fermée	fermée
 VENDREDI	8h30 / 12h00 13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	8h30 / 12h00
SAMEDI	08h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	08H30 / 12H00	13h30 / 18h00
DIMANCHE	9h30 / 12h00	fermée	fermée

- Type de déchets collectés en déchèteries :

Déchets acceptés

Déchets végétaux	Huiles moteur	Peintures et produits pâteux
Monstres et encombrants	Verre	Aérosols
Métaux	Plastiques	Phytosanitaires
Cartons	Papiers	Solvants
Gravats	Textiles	Tubes néons
Bois	Polystyrène	Combustibles
Pneus de véhicules légers	Piles et batteries	Produits acides ou basiques
Appareils électriques	Radio médicales	Huiles végétales

DÉCHETS REFUSÉS	Déchets industriels
<i>Ordures ménagères</i>	<i>Déchets médicaux et médicamenteux</i>
<i>Déjections et cadavres d'animaux</i>	<i>Extincteurs et bouteilles de gaz</i>

II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017/18	2018/19
OMr	3 911,70	4 024,40	4 021,83	233,63	239,47	238,66	+ 2,88 %	- 0,06 %
TRI	560,00	492,30	482,72	33,44	29,29	28,64	- 12,09%	- 0,19 %
DV (pour 8 697 hab en 2019)	750,20	773,16	719,08	86,00	88,88	82,68	+ 3 ,06%	- 6 ,99 %
Verre en AV	653,63	633,23	574,26	39,04	37,68	34,08	- 3,12%	- 9,31 %
Papier en AV	188,20	244,14	214,52	11,24	14,52	12,72	+ 29,72%	- 12,13%
TOTAL	6 063,73	6 167,23	6 012,41	403,35	409,84	396,78	- 5,16 %	- 2,51 %
% valorisable	35,49%	34,75%	33,11%					

* Population municipale 16 743 hab. en 2017, 16 805 hab. en 2018 et 16 852 hab. en 2019.

Tous les tonnages sont en baisse sur les collectes en porte à porte et apport volontaire. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) mises à part, cette baisse générale de tonnage au niveau de la collecte des déchets valorisables représente un manque à gagner pour la collectivité car les recettes dues à la revente des différentes matières à recycler sont impactées.

III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017/18	2018/19
DV	766,35	850,88	678,82	43,81	48,54	38,64	+11,03%	-20,22%
Monstres et encombrants	1 468,14	1 600,94	1 398,35	83,94	91,33	79,60	+ 9,05%	-12,65%
Métaux	176,98	185,85	159,12	10,11	10,60	9,06	+ 5,01%	-14,38%
Gravats	1 079,66	1 044,60	898,80	61,73	59,59	51,17	- 3,24%	-13,95%
Cartons bruns	70,90	71,63	64,94	4,05	4,09	3,70	+ 1,03%	-9,34%
Déchets Diffus Spécifiques EcoDDS	18,46	23,05	16,85	0,31	1,31	0,96	+ 24,86%	-26,90%
Déchets Diffus Spécifiques hors écoorganisme	8,31	7,89	9,92	0,48	0,45	0,56	- 5,05%	+25,72%
Piles	0,72	0,44	1,26	0,04	0,03	0,07	- 63,63%	+186,36%
Lampes et tubes néons	1,292	0,13	0,69	0,07	0,007	0,04	- 89,94%	+430,77%
Huile moteur	5,00	5,90	5,80	0,02	0,34	0,33	+18,00%	-1,69%
Palettes / bois	192,75	101,82	83,94	11,02	5,81	4,78	- 47,17%	-17,56%
Pneus	10,91	14,70	7,35	0,62	0,83	0,41	+ 34,74%	-50,00%
Equipements électriques et électroniques	120,80	117,65	123,30	6,90	6,71	7,02	- 2,60%	+4,80%
Batteries de voiture	4,77	1,83	3,52	0,27	0,10	0,20	- 61,64%	+92,35%
TOTAL	3 925,04	4 027,31	3 452,66	223,69	229,73	196,54	+ 2,61%	-14,57%
% valorisable	62,60%	60,25%	59,50%					

* Population municipale 17 489 hab. en 2017, 17 529 hab. en 2018 et 17 566 hab. en 2019 (Chalautre-la-Grande inclus)

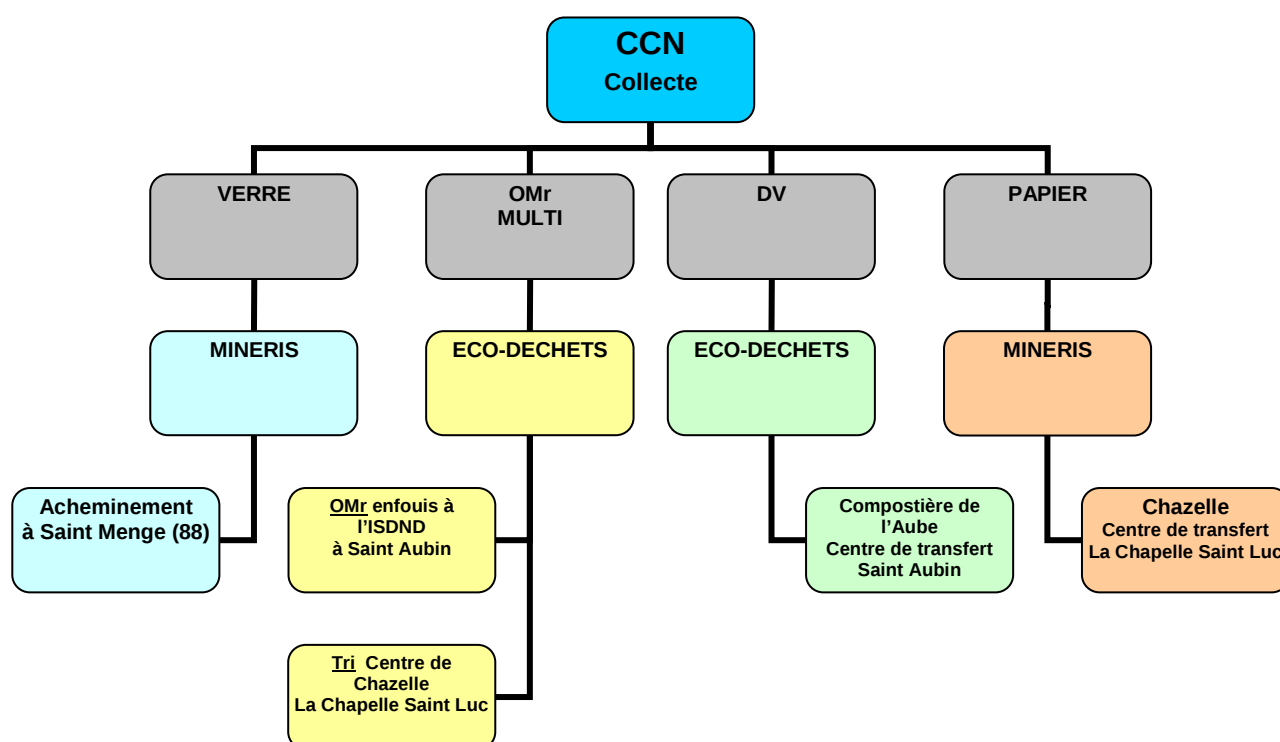
Il est notable que le tonnage de déchets verts collectés en porte à porte pour les communes de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande est supérieur à celui collecté en déchèterie. Cependant, ces deux chiffres traduisent une baisse significative due à la période caniculaire qui s'est étendue sur plusieurs semaines.

La légère hausse de fréquentation des déchèteries de l'ordre de 0,8% en 2019, s'est paradoxalement traduite par une baisse des tonnages collectés en déchèterie de 14,57%. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- La période de canicule qui a donné lieu à une adaptation des plages d'ouverture des déchèteries ;
- La forte baisse de l'apport des déchets verts due également aux fortes chaleurs ;
- Des restrictions d'apport de pneus imposées aux professionnels du secteur qui doivent faire appel à leurs fournisseurs pour leurs reprises et restrictions aux usagers qui ne peuvent apporter que 4 pneus maximum par dépôt.

Cependant cette baisse de tonnage est contrastée par l'apport des piles, lampes et batteries de voiture qui a connu un fort taux d'augmentation.

IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets



➤ Filières de valorisation du MULTI :

Plastiques PET (transparent) et PEHD (opaque)
Briques alimentaires
Aluminium
Acier
Carton Brun - cartonnelle
Journaux, magazines, papiers, livres
Verre

→ Véolia propreté
→ Coved négoce
→ Sita négoce
→ Coved négoce
→ Sita négoce
→ Norske Skog Golbey
→ OI Manufacturing

➤ Filières de valorisation des matières mises en déchèterie :

*	Déchets verts	→ Terralys Saint Aubin
	Métaux	→ Adnot à Romilly-sur-Seine
	Gravats	→ ISDND de Saint Aubin
	Cartons	→ TRIVAL'AUBE à la Chapelle Saint Luc
	Bois	→ La Compostière de l'Aube (Bouilly)
	Non recyclable	→ ISDND de Saint Aubin

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société SUEZ (la Chapelle Saint-Luc)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages Eco-DDS

*	Pâteux (peintures...)	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Combustibles	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Acide basique	→ EDIB - Longvic (21)
	Phytosanitaire	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Bidons vides	→ EDIB - Longvic (21)
	Aérosols	→ Sarpi – La Talaudière (21)
	Filtres à huile	→ RD recycling – Houthalen (35)
	DDS liquide	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société EDIB (Longvic - 21)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages hors périmètre Eco-DDS

*	Pâteux (peintures...)	→ ARF Saint Rémy du Nord (59)
	Combustibles	→ Sarp Industries Limay (78)
	Acide basique	→ Sarp Industries Limay (78)
	Phytosanitaire	→ Sarp Industries Limay (78)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société TRIADIS (Etampes - 91)**

➤ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

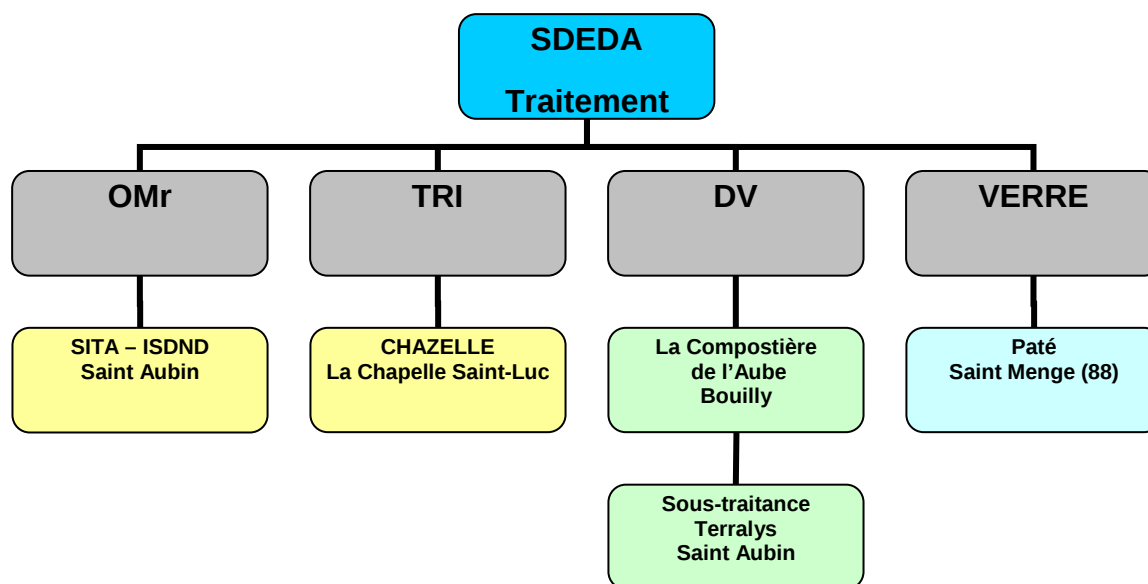
*	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Ecrans	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Gros Electroménagers Froid (GEMF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Gros Electroménagers Hors-Froid (GEMHF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Lampes	→ Récylum
	Néons	→ Récylum

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par Coved (la Chapelle-Saint-Luc)**

➤ Autres Déchets :

Pneus	→ Aliapur
Piles	→ Corépille
Textiles	→ Relais ou Croix Rouge
Radios médicales	→ Rhône-Alpes Argent (69)

V – Schéma simplifié du traitement des déchets



VI – Conteneurisation

Il est mis à disposition deux conteneurs par foyer (trois pour les villes de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande) :

1 conteneur à couvercle grenat pour les OMr
1 conteneur à couvercle jaune pour le MULTI

1 conteneur à couvercle vert pour les déchets verts (uniquement pour Villenauxe-la-Grande et Nogent-sur-Seine).

Ces bacs sont fournis en fonction de la taille du foyer (nombre de résidents) et de la taille du jardin pour les déchets verts.

La société TEMACO a pour mission de fournir les bacs au local de stockage de la Communauté de Communes. A charge pour l'agent de prévention aux déchets de procéder aux livraisons chez les usagers. Ainsi, à l'occasion des livraisons, les consignes de tri sont rappelées.

Le nouveau marché démarrant au 1^{er} janvier 2017 a supprimé la maintenance qu'apportait la société TEMACO pour la livraison directe aux usagers et l'entretien des bacs. L'économie réalisée n'a pas pu permettre de baisser les charges sur la gestion des bacs en 2017 puisque les ménages ont commandé des conteneurs plus grands pour s'adapter à une collecte sélective tous les 15 jours. Par contre, les chiffres de l'année 2018 montrent une baisse de coûts de plus de 75 %. Cette baisse dans une moindre mesure (- 8,78%) se poursuit encore en 2019.

VII – Bilan des caractérisations

Le SDEDA procède à des caractérisations de déchets issus de la collecte sélective. Celle-ci permet de déterminer le pourcentage de matière récupérée pour chaque type d'emballage mais également la part de refus.

- Tableau des refus de tri en mélange sans le papier :

	Poids de l'échantillon	Refus	
		Poids	%
Février	66,28 kg	9,58 kg	14,45%
Juillet	59,80 kg	11,32 kg	18,93%
octobre	62,58 kg	9,78 kg	15,63%

- Tri du papier :

Il y a moins d'erreur de tri quand le papier provient des bornes d'apport volontaire. Cependant, le taux de refus admis est de l'ordre de 5% car l'usine de recyclage a besoin d'une matière saine pour mener à bien le process du papier recyclé.

VIII – Communication

Un agent travaille à temps plein pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques dans le domaine du tri des déchets. Il effectue des visites en porte à porte, il intervient aussi sur le terrain dans la gestion des dotations en conteneurs des foyers et depuis le 1^{er} janvier 2017, il effectue toutes les livraisons de conteneurs à déchets sur le territoire nogentais. Dans le cadre de ses missions, il est amené également à effectuer des contrôles qualité des conteneurs à couvercle jaune (déchets triés) avant le passage des camions de collecte afin d'assurer une mission de sensibilisation auprès de la population. Les bacs, dont le tri présente des anomalies, sont étiquetés avec des adhésifs « refus de tri » et ne sont pas collectés par les ripeurs. Sur cet autocollant se trouve les coordonnées du secrétariat Environnement-Déchets pour donner des explications quant aux refus de collecte desdits bacs. L'agent de prévention a passé plus de 86 heures à effectuer ces contrôles aléatoires.

Le personnel du prestataire de collecte ECO-DECHETS est habilité également à refuser les bacs à déchets présentant des anomalies au niveau du tri. Il est doté du même ruban adhésif « refus de tri » qu'utilise l'agent de prévention. Tous les jours un rapport est transféré par courriel à la collectivité pour faire état des erreurs de tri constatées sur le terrain. Ce rapport est ensuite envoyé par le secrétariat environnement-déchets pour information aux communes. Les adresses qui reviennent de manière récurrente sont transmises à l'agent de prévention pour qu'il y ait une action directe envers les usagers contrevenants.

Le SDEDA effectue une communication plus large sur l'ensemble du département de l'Aube. L'équipe d'ambassadeurs du tri en association avec l'agent de la Communauté de Communes du Nogentais, interviennent dans des écoles pour présenter de manière pédagogique et ludique l'activité autour des déchets aux enfants.

IX – Coûts du service et financement

➤ Coûts en détail :

		MONTANT TTC 2018	MONTANT TTC 2019	Variation
COLLECTES	OMr	654 694,03 €	676 784,32 €	+3,37%
	TRI			
	DV	66 958,00 €	76 138,97 €	+13,71%
	Verre	39 193,80 €	41 671,41 €	+6,32%
	JRM	18 698,57 €	16 633,87 €	- 11,04%
BACS	Acquisitions bacs	29 558,60 €	26 962,80 €	- 8,78%

DECHETERIES Enlèvement et Traitement	DV	74 895,67 €	74 178,17 €	-0,96%
	GO	184 809,90 €	189 460,70 €	+2,52%
	Métal	8 329,52 €	7 911,20 €	-5,02%
	Gravats	16 534,19 €	16 509,57 €	-0,15%
	Cartons	16 081,32 €	15 952,53 €	-0,80%
	Bois	9 339,62 €	9 269,75 €	-0,7%
	Déchets Dangereux des Ménages	8 092,70 €	14 262,60 €	+69,85%

TRAITEMENT SDEDA	OMr	526 105,84 €	550 265,03 €	+ 4,59 %
	DV			
	TRI			
	VERRE centre de transfert			
	PAPIER			

COMMUNICATION	4 755,15 €	3 256,19 €	-31,52%
CHARGES DE PERSONNEL	183 701,09 €	188 200,87 €	+ 2,44%
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	15 932,20 €	25 348,09 €	+ 59,09%
INVESTISSEMENT	31 709,72 €	- ***	-
DON (LA LIGUE CONTRE LE CANCER)	1 430,79 €	1 899,69 €	+ 32,77%
COTISATION AU SDEDA	17 083,00 €	17 118,00 €	+ 0,20%

TOTAL TTC		1 917 903,71 €	1 951 823,76 €	+ 1,77 %
COUT TTC	Par habitant	113,53 €	115,82 €	+ 2,02 %
COUT TTC	A la tonne collectée	188,13 €	206,21 €	+ 9,61 %

***** Le 3^{ème} volet des dépenses d'investissement réalisées pour la sécurisation de la déchèterie de Nogent-sur-Seine a été réglé en début d'année 2020 alors que les travaux ont été réalisés en fin d'année 2019. Le montant de 44 322 € sera reporté sur le tableau des coûts du service du rapport d'activités des déchets 2020.**

La forte augmentation constatée des dépenses au niveau des déchets dangereux des ménages est due à l'éco organisme (ECO DDS) qui n'a pas pu renouveler son agrément auprès du ministère en charge de l'écologie, avant fin mars 2019. Il a donc fallu faire des retraits payants en déchèterie pendant 3 mois.

Malgré la baisse générale des dépenses constatées en 2017 dues à la renégociation des marchés et à la rationalisation du service, force est de constater que les coûts ont augmenté à nouveau en 2018 et 2019.

➤ Financement :

	MONTANT 2018	MONTANT 2019	Variation
Taxe OM	1 839 422,00 €	1 888 660,00 €	+ 2,68 %
CITEO Soutiens à la tonne triée	85 382,00 €	123 554,46 €	+ 44,70 %
CITEO Soutiens à la communication	1 350,67 €	4 000,00 €	- 196,15 %
Soutiens Ecofolio	11 476,61 €	17 555,12 €	+ 52,96 %
Soutiens OCAD3E	6 750,42 €	9 279,04 €	+ 37,46 %
Vente des emballages	84 283,24 €	85 566,53 €	+ 1,52 %
Vente des matériaux de déchèterie	21 772,68 €	24 755,22 €	+ 13,70 %
Vente des batteries	2 621,25 €	1 584,45 €	- 39,55%
Artisans	3 318,00 €	871,50 €	- 73,73%
Participation du SMETOM 77	15 599,50 €	15 254,50 €	- 2,21 %
Produits exceptionnels	1 318,96 €	575,10 €	- 56,40 %
TOTAL	2 073 295,33 €	2 171 655,92 €	+ 4,74%
Autofinancement	- 155 391,62 €	- 219 832,16 €	
Pourcentage autofinancement	100%	100%	

Les montants des soutiens CITEO, Ecofolio et les ventes de matériaux sont calculés et versés par le SDEDA. Il y a parfois un décalage de 1 à 2 ans pour percevoir les aides des éco-organismes sur certaines filières. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un retard dû à la date de revente des matériaux qui est effectuée en fonction de l'évolution des cours des marchés. Dans ce tableau, il est inscrit les sommes réellement versées en 2019.

L'autofinancement comprend la part du coût du service assurée par le budget général de la Communauté de Communes. A l'instar des années 2017 et 2018, le budget environnement-déchets n'a pas eu besoin de faire appel au budget général pour être financé. Il s'agit de la troisième année après la fin du processus du lissage de la TEOM.

X – Bilan et perspectives 2020

Les coûts d'un service déchets augmentent de manière structurelle chaque année et il peut être constaté qu'à partir de 2018, ceux-ci sont à nouveau en augmentation.

Afin de limiter cette hausse de coûts inévitable, il a été décidé d'engager une réflexion avec le cabinet AWIPLAN pour la mise en place de la tarification incitative. Cette étude devrait permettre de dégager les choix possibles pour l'adaptation sur le territoire du Nogentais de ce processus qui amènerait à une plus grande maîtrise du budget en incitant les usagers à moins jeter d'ordures ménagères résiduelles et mieux trier.